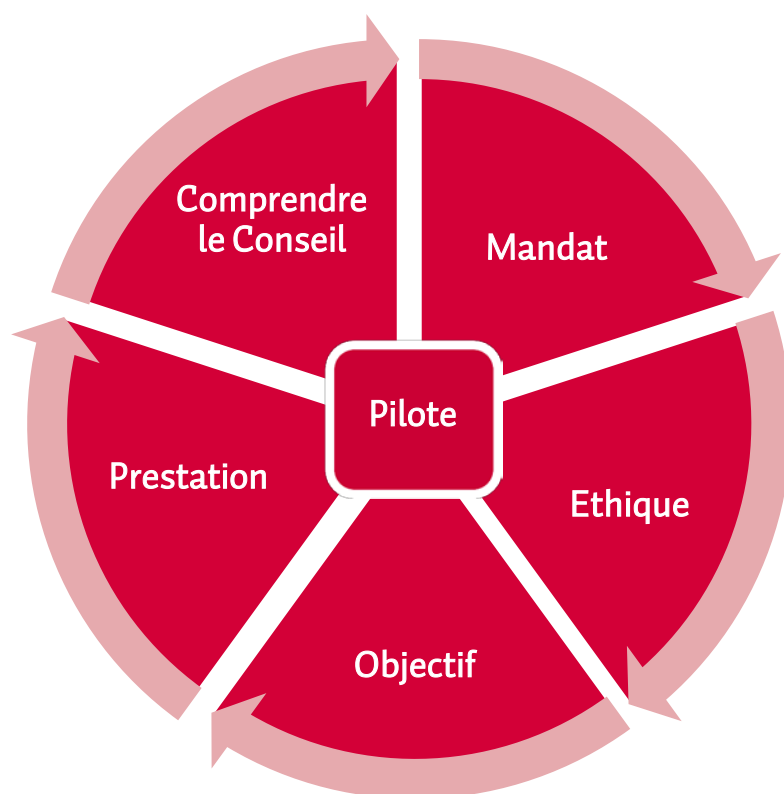


## Principes du Conseil

### Introduction

Les personnes atteintes de SEP et leurs proches trouvent auprès de la Société suisse de la sclérose en plaques une offre de conseils qui les guide pour pouvoir répondre aux questions complexes d'ordre médico-psycho-social. Les conseillères et conseillers prennent en compte dans leur activité le droit de chaque personne de faire des choix éclairés et tout faire pour que la personne mène une vie avec la meilleure autonomie possible. Les conseils sont prodigués en fonction des ressources et des objectifs du client.



## 1. Mandat

Des professionnels qualifiés assurent l'offre de prestations de la Société suisse de la sclérose en plaques. Ils proposent un conseil interdisciplinaire aux personnes atteintes de SEP, proches, bénévoles, et professionnels dans le cadre d'un contrat de prestations passé avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

## 2. Ethique

Les personnes faisant appel à du soutien et de l'aide ont, à juste titre, droit à l'auto-détermination et sont conseillées de manière neutre, avec impartialité et respect.

## 3. Objectif

Les personnes atteintes de SEP et leurs proches sont soutenus lors de questions ou de problèmes d'ordre médico-psycho-social. Les conseillères et conseillers encouragent ainsi la plus grande autonomie possible et l'intégration sociale des personnes atteintes de SEP et de leur entourage.

## 4. Prestation

Les personnes atteintes de SEP et leurs proches sont conseillés et reçoivent du soutien gratuitement. L'offre de conseil est facilement accessible et de manière volontaire. Les conseillères et conseillers utilisent leurs compétences et font tout pour assurer la plus grande protection possible contre les préjudices personnels, sociaux et matériels et offrent un soutien dans l'application des droits financiers.

## 5. Comprendre le Conseil

Les conseillères et conseillers de la Société SEP s'appuient sur des connaissances scientifiquement fondées dans le domaine de la sclérose en plaques et ses conséquences sur le quotidien des personnes atteintes et de leurs proches. Les conseillers travaillent de manière transparente et avec les exigences de la Société SEP au niveau du suivi professionnel des dossiers. Les conseils sont prodigués en tenant compte des ressources et des objectifs du bénéficiaire. Les situations sont évaluées selon la demande du client.

Pour plus d'informations, consultez le document:

«Directives relatives aux conseils offerts par la Société suisse SEP»

Lausanne, avril 2018